

336 *Journal Historique sur les*
cette partie du Montferat Mantouan qui en
dépend se trouvera enclavée dans les États
du Duc de Savoie.

*Declara-
tion à ce su
jet.*

JOSEPH I. par la grace de Dieu, Roi des
Romains, & Empereur &c. Le sacrifice
que S. A. R. de Savoie a fait de sa per-
sonne & de ses États pour l'Illustre Maison
d'Autriche, en préférant le bien de la cause
commune, & le rétablissement de la tranqui-
lité en Italie, aux obligations du sang & des
alliances qu'elle avoit contracté avec la Mai-
son de France, a obligé Sa M. l'Empereur
Leopold I. de glorieuse memoire, de lui ce-
der en recompense, (outre tant d'autres
Pays) *les Villes de Valence & d'Alexandrie,*
avec toute la Province; de même que celle de
Lumelline, la Vallée de Sesia avec tous leurs
Territoires, Châteaux, Bourgs, Seigneuries &
revenus qui en dépendent, le tout avec le con-
sentement de S. M. le Roi Charles III pour
les conserver & garder dans le même état
qu'ils ont été possédez par les précédens Rois
d'Espagne, sous l'Empereur & l'Empire Ces
considerations jointes au grand fruit que l'Aug-
uste Maison d'Autriche & la cause commu-
ne ont tiré de la fermeté de S. A. R. dans
leurs interêts, ont aussi engagé S. M. I. d'au-
jourd'hui de donner à S. A. R. la pleine &
actuelle possession de l'entiere propriété des-
dités Villes & Provinces, qui lui ont été ce-
dées en vertu du Traité conclu par le défunt
Empereur, & ratifié par Sa M. le Roi Char-
les. A CES CAUSES, Sa M. I. ordonne à
toutes les Villes, Bourgs, Communautés,
Feudataires, Vassaux & Sujets de ces Places
cédées à S. A. R. de la reconnoître pour leur
legiti-